



# VILLE DE LAROCQUE D'OLMES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 06 Juin 2012

L'an deux mille douze et le six juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur POMA Christian, Maire.

**PRESENTS : Mesdames :** Nadine FRANCONI, Denise CLANET, Dominique GRACIA, Pierrette GARCIA, Michèle LASSERRE

**et Messieurs :** Georges AUTHIE, Gérard SAINT PASTOU, Christian POMA, Jean-Michel VIVANCOS, Bernard RUBIO, Laurent GRACIA, Michel SANNAC, Mattéo RINALDI, Jean-Claude GARCIA

Secrétaire de séance : Dominique GRACIA

Absents : Jean-Paul ARRICASTRES, Jenny RONCALI, Francis FOURTALIN, Hélène ROLDAN, Ali MERABET, Jean-Michel MACCARIO, Jean-Charles SUTRA

Procurations : Erminie RUIZ à FRANCONI Nadine

Monsieur le Maire demande l'inscription de deux délibérations supplémentaires à l'ordre du jour. Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

#### ➤ **Répartition des subventions aux associations**

Vu la délibération du 12 avril 2012 qui détermine une enveloppe globale de subvention aux associations ;

Conformément au budget primitif 2012, le Maire propose de répartir l'enveloppe globale de subvention aux différentes associations.

**P : 13      C : 2      A : 0**

#### ➤ **Révision des tarifs municipaux**

##### ○ **Nouveaux tarifs de la cuisine centrale**

Le Maire propose de majorer les tarifs précédents de la façon suivante :

#### CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2012 / 2013

Pour les enfants de Laroque d'Olmes (ado + tutelle)	BLEU	3.00 €
Pour les enfants extérieurs scolarisés à Laroque et les communes voisines	ORANGE	4.22 €
Repas à domicile + adultes	VERT	6.82 €

**P : 13      C : 0      A : 2**

##### ○ **Location caisse frigo**

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à une forte demande concernant le prêt de la caisse frigo de la Commune, il convient d'instaurer un tarif de location.

Monsieur le Maire propose de fixer des tarifs pour la location de la caisse frigo aux associations extérieures à la Commune, pour les collectivités locales et pour les particuliers résidents ou non résidents de la Commune, de la façon suivante :

- 30 € par jour de location
- 60 € pour un forfait week-end
- chèque de caution de 200 €

**P : 13 C : 0 A : 2**

○ **Nouveaux tarifs école de musique**

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012 et pour toute l'année scolaire 2012/2013 en les augmentant de 2% :

Désignation	Tarifs - Élèves et adultes de Laroque d'Olmes	Tarifs - Élèves et adultes de l'extérieur
Instruments	68 € par élève 104 € pour deux élèves 118 € pour trois élèves Majoration de 13 € à partir du 4 <sup>ème</sup> enfant)	140 € par élève 210 € pour deux élèves 238€ pour trois élèves Majoration de 23 € à partir du 4 <sup>ème</sup> enfant)
Initiation Musicale Active Pour tout élève de la grande section maternelle ainsi que les CP et les CE1	58 € par élève	58 € par élève
Chorale Les personnes déjà inscrites à un autre cours seront exonérées des frais d'inscription à la chorale	43 € par élève	43 € par élève

**P : 15 C : 0 A : 0**

○ **Nouveaux tarifs salles communales**

Le Maire propose au Conseil d'augmenter les tarifs de 2% concernant les locations des salles communales suivantes :

LOCATIONS	TARIF POUR LES LAROQUAIS et associations laroquaises	TARIF POUR LES GENS EXTERIEURS
<b>Salle Polyvalente Mermoz</b> 274 M <sup>2</sup> Rue Jean Mermoz Capacité : 274 Personnes La caution sera rétrocédée selon l'état de propreté ou des dégâts causés	Location.....164 € Caution.....438 € Caution....876 € si repas	Location.....220 € Caution.....438 € Caution.....876 € si repas
<b>Salle du 3<sup>o</sup> Age</b> 161 M <sup>2</sup> Rue Jean Mermoz Capacité : 161 Personnes La caution sera rétrocédée selon l'état de propreté ou des dégâts causés	Location.....106 € Caution.....212 €	Location.....142 € Caution.....212 €
<b>Salle du gymnase MJC</b> 182.42 M <sup>2</sup> Avenue Gabriel Péri Capacité : 182 Personnes La caution sera rétrocédée selon l'état de propreté ou des dégâts causés	Location.....143 € Caution.....253 €	Location.....175 € Caution.....253€
<b>Salle des Miroirs MJC</b> 108.46 M <sup>2</sup> Avenue Gabriel Péri Capacité : 108 Personnes La caution sera rétrocédée selon l'état de propreté ou des dégâts causés	Location.....143 € Caution.....438 €	Location.....175 € Caution.....438 €

**P : 13 C : 2 A : 0**

○ **Tarifs municipaux**

Le Maire propose une majoration de ces tarifs de la façon suivante :

➤ **Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> Juillet 2012**

<b>Droits de place</b>	<b>Tarifs en Euros</b>
<b>Camions</b> d'outillage ou similaire	55.00
<b>Cirque</b>	
grand chapiteau.....	76.00
petit chapiteau.....	40.00
<i>Pour les cirques, une caution de 150 € sera demandée dans le cadre de la signature d'une convention d'occupation du domaine public.</i>	
<b>Caravane</b> forain forfait semaine.....	21.00

<b>Emplacements</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>	<b>Tarifs</b>
<b>Marchés</b>	<b>par an</b>	<b>par trimestre</b>	<b>par mois</b>	<b>par jour</b>
Jusqu'à 2m <sup>2</sup>	65.30	16.30	6.00	2.50
De 2 à 10m <sup>2</sup>	83.60	21.40	9.20	3.10
De 10 à 20m <sup>2</sup>	129.50	31.60	10.20	3.60
De 20 à 35m <sup>2</sup>	159.10	39.80	13.30	4.10

<b>Locations des véhicules uniquement aux collectivités locales voisines</b>	<b>Tarifs en Euros</b>	
<b>Véhicule léger</b> (publication ou autres).....	20.00/H	
<b>Nacelle avec chauffeur</b> .....	55.00/H	
Agent supplémentaire.....	15.00/H	
<b>Camion</b> avec chauffeur.....	55.00/H	
Remorque.....	10.00/H	
<b>Mini pelle</b> avec chauffeur.....	55.00/H	
<b>Benne</b> avec chauffeur et agent.....	70.00/H	
<b>Camion</b> avec étrave déneigement et chauffeur.....	70.00/H	
<b>Hydrocureur</b> avec chauffeur.....	55.00/H	
	+0.34 du kilomètre	
<b>Machine à tracer</b> avec agent		
Journée.....	156.00 la journée	
De l'heure.....	22.00 de l'heure	
<b>Epareuse</b> avec chauffeur.....	55.00/H	
	+0.34 du kilomètre	
<b>Tracteur débroussailluse</b> avec chauffeur.....	45.00/H	
<b>Déboucheur</b> d'égout.....	55.00/H	
(toute heure commencée est due)		
<b>Location de matériel</b>	<b>Tarif résidents</b>	<b>Tarif non résidents</b>
<b>Chaise</b> (à la pièce).....	Gratuit	0.25
<b>Table</b> (à la pièce).....	Gratuit	0.50
<i>Caution pour les résidents à hauteur du nombre de chaises ou de tables louées multiplié par le tarif de location à l'unité</i>		
Chaise cassée (remplacement).....		21.00
Table cassée (remplacement).....		108.00

<b>Participation pour l'assainissement collectif</b>	<b>Tarifs en Euros</b>
<b>Construction neuve</b> .....	1385.00

<b>Construction antérieure</b> .....	568.00
à la réalisation d'un réseau collectif d'eaux usées	

<b>Cimetière</b>	<b>Tarifs en €uros</b>
<b>Concession</b>	
Laroquais : 6m <sup>2</sup> – prix au M <sup>2</sup> .....	88.00
Extérieurs : 6m <sup>2</sup> – prix au M <sup>2</sup> .....	166.00
<b>Dépositaire</b>	
1 <sup>er</sup> trimestre – Prix par mois.....	10.40
2 <sup>ème</sup> trimestre – Prix par mois.....	13.50
3 <sup>ème</sup> trimestre – Prix par mois.....	18.70
4 <sup>ème</sup> trimestre – Prix par mois + 3 mois supplémentaires...	22.90
<b>Participation communes</b>	
Tabre et Esclagne à l'entretien du cimetière.....	70.00

<b>Secrétariat</b>	<b>Tarifs en €uros</b>
<b>Photocopies</b>	
A4.....	0.40
A3.....	0.50
Fax la feuille.....	0.60
Livret de famille (à partir du 3 <sup>ème</sup> ).....	30.00
Matrice cadastrale.....	4.00
<b>Livres</b>	
Patrimoine.....	9.20
Livre Laroque à travers les siècles.....	31.00

**P : 13 C : 0 A : 2**

○ **Autorisation au CCAS d'instaurer un tarif de location du bus et du minibus**

Monsieur le Maire expose les coûts engendrés par l'entretien du bus et du mini-bus, notamment lors du prêt à titre gratuit aux associations communales.

Cette mise à disposition étant gratuite, Monsieur le Maire propose que ce service soit désormais géré par le CCAS, étant donné la finalité sociale de l'utilisation de ces moyens de transport.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'autoriser le CCAS à fixer un tarif de location de ces moyens de transport.

**P : 15 C : 0 A : 0**

➤ **Réalisation du Document unique d'évaluation des risques**

**AJOURNEE**

➤ **Modification de l'organigramme**

➤ **AJOURNEE**

➤ **Création de postes suite à avancement de grade**

➤ **AJOURNEE**

➤ **Étude de faisabilité technique et financière en vue de l'installation de centrales solaires photovoltaïques**

Le Maire informe le Conseil des propositions de l'entreprise Eden Energy en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Cette étude est à la charge de l'investisseur, qui proposera par la suite, en fonction des résultats, une offre technique et financière fixant les conditions d'exploitation des toitures des bâtiments sélectionnés.

Le Conseil approuve les propositions de l'entreprise Eden Energy pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière et donne délégation au Maire pour la signature de la convention afférente avec l'entreprise Eden Energy.

**P : 15 C : 0 A : 0**

➤ **Décision modificative budget Maison de retraite**

Le Maire informe le Conseil que le budget de la Maison de Retraite fait apparaître une mauvaise répartition du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2011. Il convient de le rééquilibrer en effectuant les virements de crédits suivants sur le budget primitif 2012 :

- 20 125 € à prélever de l'article 002 section fonctionnement recettes et à porter à l'article 1068 section investissement recettes
- 20 125 € à prélever de l'article 023
- 20 125 € à prélever de l'article 021.

**P : 15 C : 0 A : 0**

➤ **Rectification délibération d'affectation du résultat du compte administratif de la cuisine centrale**

Le Maire informe le Conseil qu'une erreur s'est produite sur la délibération d'affectation des résultats lors du Conseil du 12 avril 2012.

Le Maire informe le Conseil que les comptes administratifs et de gestion de l'exercice précédent qu'il soumet à son approbation, font ressortir les résultats suivants :

Il faut lire dans les résultats cumulés de la section d'exploitation un excédent de 36 120,97 € au lieu de 36 120,77 €

Le reste de la délibération du 12 avril 2012 est inchangé.

**P : 15 C : 0 A : 0**

➤ **Modification des régies d'avance du centre de loisirs et du CLSH junior**

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 26 février 2010 et du 30 avril 2010 ;

Monsieur le Maire propose de modifier les délibérations initiales, de manière à permettre aux régisseurs de disposer d'une régie d'avance en numéraire, afin notamment de régler plus facilement les frais d'autoroutes lors des déplacements.

**P : 15 C : 0 A : 0**

➤ **Participation pour l'assainissement collectif (PAC)**

Vu la délibération du 13 décembre 2010 relative à la taxe de raccordement au réseau d'assainissement ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, pour faire face aux charges qui incombent au budget annexe assainissement, la taxe de raccordement au tout à l'égout change de nom.

La Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) a été créée par l'article 30 de la Loi de finances rectificative pour 2012 n°2012-354 du 14 mars 2012 pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour les zones de développement économique ou urbain.

A compter du 1er juillet 2012, la Participation de Raccordement à l'Égout (PRE) est supprimée et remplacée par la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC).

Considérant que les frais de raccordement d'une construction neuve coûtent environ 1385€ et ceux d'une construction antérieure à la réalisation d'un réseau de collecte d'eaux usées coûtent 568 €, cette taxe est due par le propriétaire.

Les montants de la participation pour assainissement collectif (PAC) seront versés sur le budget annexe assainissement (M49).

**P : 15      C : 0      A : 0**

➤ **Autorisation au Maire à défendre la commune dans l'affaire relative à la location des photocopieurs**

Le Maire informe le Conseil que suite à un contentieux s'engageant entre la commune et l'entreprise LIXXBAIL, établissement de financement de photocopieurs en leasing, la commune doit saisir un avocat pour la défendre devant le tribunal administratif.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à défendre la commune.

**P : 15      C : 0      A : 0**

➤ **Délégation d'un Conseiller municipal à la CCPO**

Le Maire expose que M. Jean-Michel MACCARIO souhaite démissionner de sa fonction de délégué suppléant à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Laurent GRACIA comme délégué suppléant, en remplacement de M. MACCARIO auprès de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

**P : 15      C : 0      A : 0**

➤ **Divers**

Séance levée à 22H50

Le Maire,  
Christian POMA

